

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi et Toulouse, le 30 juin 2025

A69 : LES PRÉFETS DU TARN ET DE LA HAUTE-GARONNE PRENNENT DES MESURES POUR PRÉVENIR LES RISQUES DE TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC

La cour administrative d'appel de Toulouse a autorisé, le 28 mai 2025, la reprise du chantier de l'autoroute A69 reliant Toulouse à Castres. Cette décision permet la reprise progressive des travaux sur le tracé depuis la mi-juin.

Plusieurs collectifs opposés au projet ont annoncé l'organisation d'un rassemblement autour du chantier de l'A69, les 4, 5 et 6 juillet 2025.

Les trois précédentes manifestations contre l'A69, en 2023 et 2024, ont occasionné des violences graves et répétées contre les personnes (notamment les forces de secours et de sécurité) et les biens (incendies volontaires, dégradations de matériel, intrusions sur les sites du chantier et destructions d'engins, etc.).

Au regard du contexte, des violences constatées lors des précédents rassemblements et des risques majeurs de troubles à l'ordre public, les préfets du Tarn et de la Haute-Garonne prennent des mesures pour garantir la sécurité de tous et prévenir tout débordement.

Des arrêtés d'interdiction sont en vigueur **dès aujourd'hui lundi 30 juin 2025 à 08h00 jusqu'au mercredi 9 juillet 2025 à 20h00** :

- dans le **Tarn** sur le territoire des dix-sept communes du tracé du projet autoroutier de l'A69 : Teulat, Montcabrier, Bannières, Villeneuve-lès-Lavaur, Maurens-Scopont, Cambon-lès-Lavaur, Cuq-Toulza, Algans, Lacroisille, Appelle, Puylaurens, Saint-Germain-des-Prés, Cambounet-sur-le-Sor, Soual, Saïx, Viviers-lès-Montagnes et Castres.

- en **Haute-Garonne**, sur le territoire des sept communes du tracé du projet autoroutier de l'A69 et de l'A680 : Vendine, Francarville, Verfeil, Saint-Marcel-Paulel, Bonrepos-Riquet, Gagnague et Castelmaurou.

1/ Par arrêté préfectoral du 27 juin 2025, le préfet du Tarn et le préfet de la Haute-Garonne **interdisent le port et le transport d'armes et d'objets pouvant constituer une arme par destination.**

2/ Par arrêté préfectoral du 27 juin 2025, le préfet du Tarn et le préfet de la Haute-Garonne interdisent :

- **la vente, le transport, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement de la catégorie F4, ainsi que celle des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2 ; l'achat, la vente, la détention, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement de catégorie F2 et F3 figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 décembre 2021 ;**
- **l'achat et le transport dans tout récipient transportable par des particuliers de carburant ;**
- **la vente, le transport, et le l'usage d'acide ou produits chimiques dans tous récipients transportables et de pneus usagers ;**
- **la vente, le transport de peinture conditionnée en aérosol ;**
- **le transport sans motif légitime de matériaux combustibles (pneus, poutres, paille, bois...) et de matériaux de construction ;**
- **le port et le transport, sans motif légitime, d'équipements de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre ;**
- **la détention et le transport sauf motif légitime, d'accessoires ou d'objets destinés à dissimuler tout ou partie du visage afin de ne pas être identifiés.**

Ces arrêtés sont consultables en ligne :

Tarn

1/ <https://www.tarn.gouv.fr/contenu/telechargement/24862/237642/file/recueil-81-2025-183-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

2/ <https://www.tarn.gouv.fr/contenu/telechargement/24860/237621/file/recueil-81-2025-182-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

Haute-Garonne

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/contenu/telechargement/57738/417890/file/recueil-31-2025-368-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

CONTACTS PRESSE

Préfecture Haute-Garonne :

Delphine Amilhau – 06 70 85 30 75

Mail : service-presse@occitanie.gouv.fr

Préfecture du Tarn :

Mila LEGAY – 06 07 16 41 09

Olivier LEHMULLER – 06 99 22 83 55

Astreintes communication (après 18 h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mail : pref-communication@tarn.gouv.fr